



LA GAZETTE

des Chevenonnais N°9 • SEPT. 2024

P. 4 VIE DE LA
COMMUNE

P. 6 ZOOM SUR...
LA NAISSANCE

P. 12 RÉALISATIONS
2024

P. 16 DANS VOTRE
VILLAGE



LE MOT DU MAIRE

Le deuxième tour des élections législatives a eu lieu le 7 juillet. La forte participation des électeurs (plus de 77% à Chevenon) a montré l'intérêt des citoyens pour les enjeux sociaux et sociétaux. Dans notre circonscription, c'est Madame Perrine Goulet qui a été réélue au second tour.

Un chantier d'envergure a été réalisé sur notre commune avec la pose d'une passerelle sur le canal pour les vélos et les piétons par la CCLA (communauté de communes Loire Allier). Cette passerelle sera à terme reliée au Zébulle Parc par l'impasse du couvent puis par la route de Bée. Des subventions sont attendues par la CCLA pour mener ce projet à bien. De son côté, la municipalité étudie également la possibilité de relier directement notre village à cette passerelle. Plusieurs possibilités sont étudiées pour une éventuelle réalisation en 2025.

Dans notre commune, les projets avancent. Nous sommes toujours en négociation pour l'installation future d'un kinésithérapeute dans une partie de la maison des associations.

Nous recevons en ce moment les devis liés à ce projet. Une réunion est programmée très prochainement avec le kinésithérapeute pour régler les derniers détails. Nous espérons pouvoir procéder à l'ouverture de ce cabinet au début de 2025. Nous avons également, comme cela était annoncé en réunion publique, racheté le bâtiment du bar restaurant situé au centre du bourg. Ce bâtiment fera l'objet d'une étude pour y installer un nouveau restaurant ainsi qu'un dépôt de pain. Nous avons à cœur de mener ce projet à bien. Il sera long et coûteux à réaliser mais il est à notre avis indispensable pour l'avenir de notre village. Des financements sont recherchés pour rendre ce projet réalisable.

Je vous souhaite à tous une belle fin d'année 2024.

Bien à vous.

Emmanuel Loctin



Dans votre gazette

Le mot du Maire	P. 2
Vie de la commune	P. 4
Zoom sur... La naissance	P. 6
Chronique juridique	P. 9
Dans le rétroviseur	P.10
Histoire	P. 12
Réalisations 2024	P. 14
Dans votre village	P.16
Sécurité	P.22
Recensement	P.23
La vie de nos associations	P.24
Communauté de Communes	P.26

VIE DE LA COMMUNE

COMMÉMORATION DU 8 MAI

Le dimanche 8 mai, au cimetière de Chevenon, s'est tenue la cérémonie de commémoration de l'armistice de 1945, empreinte de beaucoup de solennité.

Une cérémonie qui rappelle combien ces années de guerre furent celles de la douleur et de la terreur. Commémorer cette date du 8 mai 1945 est important dans la transmission de notre histoire, un devoir de mémoire.

Voici le message de Monsieur Sébastien LECORNU, ministre des Armées, et de Madame Patricia MIRALLÈS, secrétaire d'État auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens combattants et de la Mémoire, lu par M. Emmanuel LOCTIN, maire :

« Ilya 79 ans, à Berlin, la France surmontait « l'étrange défaite » de mai 1940 et l'esprit de collaboration. Le 8 mai 1945, l'Allemagne nazie capitulait, le fracas des armes se taisait en Europe.

Ce jour-là, il faisait chaud sur la France comme dans le cœur des Français lorsqu'ils ont appris la nouvelle : « La guerre est gagnée ! Voici la Victoire ! ». Ces quelques mots, prononcés par la voix du Général de Gaulle, qui depuis le 18 juin 1940 avait poursuivi le combat, ont résonné dans le pays, et bien au-delà.

La délivrance est là. Et, en même temps que les larmes de joie, la douleur fait briller les yeux des Françaises et des Français.

Car la Victoire, si heureuse soit elle, n'efface ni la guerre qui a eu lieu, ni ses ravages et ni ses morts. Des ruines de Rennes et de Saint-Lô, aux plages de Normandie et de Provence, d'Oradour-sur-Glane aux monuments aux morts sur lesquels on gravera bientôt des noms nouveaux : c'est dans un silence de mort que résonnent les premiers cris de la Libération. Dans le silence des murs d'Izieu et de celui de toutes les maisons dont les habitants furent assassinés.

Le 8 mai 1945, dans un élan collectif, chacun pleure les morts et salue ceux qui ont combattu. 79 ans après, réunis devant nos monuments aux morts, nous leur rendons un même hommage.

Nous nous souvenons de ceux de 40 et de leurs efforts héroïques, à Montcornet, à Saumur, à Narvik ou dans les Alpes.

Nous nous souvenons des hommes et des femmes qui ont refusé d'abandonner la Patrie à ceux qui l'avaient occupée et à

ceux qui l'avaient trahie. Résistants, ils s'étaient engagés sans calcul, sans garantie, mais résolus à vivre libre ou à mourir.

Nous nous souvenons des combattants des Forces Françaises Libres, venant de France, d'Afrique, des outre-mer et d'ailleurs. Ils étaient soldats, légionnaires, aviateurs, tirailleurs, marsouins ou marins. Ils sont arrivés sur les plages de Normandie et de Provence après les glorieux combats de Bir-Hakeim, de Koufra, dans les sables des déserts d'Afrique et du Levant, à Monte Cassino. Ils débarquaient en France, guidés par la liberté, qu'ils aimaient plus que leur propre vie. Ils se sont battus et n'ont jamais plié.

Nous nous souvenons du soutien décisif de nos Alliés d'alors, de ces combattants partis à l'assaut de l'ennemi côte à côte avec les Français libres, de ces millions d'hommes et de femmes qui se sont unis pour hâter la Victoire.

Nous nous souvenons également de toutes les victimes civiles qui payèrent un immense tribut. Elles trouvèrent la mort dans les exactions de l'occupant ou les bombardements de l'invasion ou de la Libération.

Nous nous souvenons des victimes de la déportation politique et raciale, dans les camps de concentration et dans les camps de la mort. Nous nous souvenons des juifs, tziganes, homosexuels, handicapés physiques ou mentaux, haïs et assassinés simplement parce qu'un jour ils étaient nés.



Nous nous souvenons aussi de ces Français et des ces Françaises d'Alsace ou de Moselle, enrôlés malgré eux dans l'armée de l'occupant, sous un drapeau qui n'était pas le leur.

Il y a 79 ans, la France et l'Europe avaient perdu leur innocence. Et c'est avec la conscience grave du passé que chacun se mit à imaginer les jours heureux. Avant même la fin de la guerre, de nouveaux défis se faisaient jour. De nouvelles ambitions, aussi.

Une ambition politique partagée par toutes les forces qui avaient contribué à la Libération et qui, rassemblées autour du général de Gaulle, avaient formé un gouvernement provisoire. L'ambition de l'établissement de la démocratie la plus large, car les peuples avaient compris, par les armes et par le sang versé, que le nationalisme est un fusil chargé. Tous pressentaient déjà que la construction européenne serait nécessaire au salut de l'Europe.

Une ambition sociale, celle de la sécurité sociale, du droit au travail, de la sécurité de l'emploi. Celle qui a donné à tous les enfants la possibilité de bénéficier de l'instruction et d'accéder à la culture, pour que soit ainsi promue une élite non de naissance mais de mérite.

Une ambition économique qui, ne se limitant pas à la reconstruction, a offert à notre pays les moyens de son indépendance et de sa prospérité.

De la guerre, du 8 mai 1945, nous avons conservé une mémoire. Celle-ci s'est nourrie de l'histoire des combats de la France Libre et de la Résistance comme de celle de la déportation et de la collaboration. Cette mémoire est notre héritage autant qu'une leçon.

Depuis 79 ans, nous ne l'avons pas oubliée. Pour toujours, elle nous anime.

Vive la République !

Et vive la France ! »

HOMMAGE À ROGER MEUNIER



Roger MEUNIER nous a quittés le 25 février 2024 à 94 ans ;

Figure connue pour les plus anciens du village.

Roger MEUNIER habitant de notre commune est né le 25 août 1929 à La Charité sur Loire où il effectue ses premières classes élémentaires avant de venir habiter Chevenon avec sa mère lors du départ en camp de son père pendant le conflit 39-45. Après le cours complémentaire à Chevenon, il intègre l'école d'Imphy.

Appelé le 11 octobre 1948 pour effectuer son service militaire, il est détaché à Epinal le 28 octobre de la même année puis au pont de KHEL à la frontière Allemande.

Roger a une passion : LE BOIS, passion entretenue par un autre habitant M. CLOIX ; ainsi :

- A 15 ans, il prépare un CAP Modeleur sur bois aux aciéries d'Imphy aidé en cela par M. CLOIX, Chevenonnais qui y travaille déjà ;
- Il y fait carrière pour fabriquer des moules notamment pour le coulage de pièces pour les barrages hydro-électriques et l'acheminement des pétroles.

Il se marie le 27 octobre 1956 à Imphy avec Violette. Denis arrive dans le foyer en 1962 et en 1964 Roger et sa famille s'installent au 1er étage de la grande maison de ses parents à Chevenon ; maison qu'il ne quittera plus.

A 58 ans, M. MEUNIER bénéficie de la pré-retraite ; il peut alors poursuivre la pratique de la pêche. Le bricolage mais aussi la menuiserie qui l'occupe beaucoup sans oublier le jardin.

M. MEUNIER fait partie de cette lignée de famille qui participe aux affaires communales. Ses deux parents étaient conseillers municipaux, Roger le fut de 1983 à 2006. Conseiller, adjoint au maire, il connaissait bien sa commune et avait grand plaisir à échanger sur la vie à CHEVENON et les dossiers en cours...

Ils sont nés...

LABOUREAU Arthur : 12 février 2024

FATOUT DORE Gabriel, Yann : 17 mars 2024

PAUREAU Maélie : 27 mai 2024

Ils nous ont quittés...

LATRACE André : 27 janvier 2024

MEUNIER Roger : 25 février 2024

SEPTIER Lucien : 24 avril 2024

LASSERRE Renée née WEISBROT : 18 mai 2024

Ils se sont mariés...

FLEURY Anthony

et MONTIGNAC Aurélie : 18 mai 2024

Ils se sont pacsés...

BERNARD Marion

et HERBOMAL Sébastien : 5 avril 2024

DOSSIER

LA NAISSANCE D'UN ENFANT QUELLES DÉMARCHES ?

Vous venez d'avoir un enfant ? La déclaration de naissance est obligatoire pour tout enfant né en France. Elle doit être faite par une personne ayant assisté à l'accouchement. Elle permet d'établir l'acte de naissance. En cas de naissance d'un enfant français à l'étranger, la déclaration doit être faite selon des formalités spécifiques. Nous vous indiquons les informations à connaître.

QUEL EST LE DÉLAI POUR DÉCLARER UNE NAISSANCE ?

La déclaration doit être faite dans les 5 jours qui suivent le jour de l'accouchement.

Le jour de l'accouchement n'est pas compté dans le délai de déclaration de naissance.

Si le dernier jour de déclaration tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, ce délai est prolongé jusqu'au 1^{er} jour ouvrable suivant.

Exemple :

Votre enfant naît le lundi 3 juin 2024. Vous devez déclarer sa naissance au plus tard le lundi 10 juin.

Votre enfant naît le mardi 4 juin 2024. Vous devez déclarer sa naissance au plus tard le lundi 10 juin.

Votre enfant naît le vendredi 7 juin 2024. Vous devez déclarer sa naissance au plus tard le mercredi 12 juin.

QUELLE EST LA DÉMARCHÉ POUR DÉCLARER UNE NAISSANCE ?

La naissance est déclarée par l'une des personnes suivantes :

- Père
- 2^e mère dans un couple de femmes
- Médecin
- Sage-femme
- Autre personne qui a assisté à l'accouchement.

La déclaration de naissance est faite à la mairie du lieu de naissance.

L'acte de naissance est rédigé immédiatement par un officier d'état civil.

Dans certains hôpitaux publics, un officier d'état civil assure une permanence au sein du service de maternité pour enregistrer les déclarations de naissance.

À NOTER

Si l'enfant est né au cours d'un voyage en bateau ou en avion, vous devez effectuer la déclaration de naissance dans la mairie de la commune où la mère a interrompu son voyage.

QUELS SONT LES DOCUMENTS À FOURNIR POUR DÉCLARER UNE NAISSANCE ?

Les documents à fournir dépendent de votre situation :

CAS GÉNÉRAL

Les documents à fournir pour déclarer une naissance sont les suivants :

- Pièces d'identité des parents (ou du parent)
- Certificat médical d'accouchement (en général, attestation du médecin ou de la sage-femme)
- Déclaration de choix de nom si les parents font cette démarche
- Acte de reconnaissance si celui-ci a été établi avant la naissance
- Justificatif de domicile (ou de résidence) de moins de 3 mois si l'enfant n'a pas encore été reconnu
- Livret de famille pour y inscrire l'enfant, si les parents possèdent déjà un livret.

NAISSANCE D'UN ENFANT DANS UN COUPLE DE FEMMES

Les documents à fournir pour déclarer une naissance sont les suivants :

- Pièces d'identité des mères
- Certificat médical d'accouchement (en général, attestation du médecin ou de la sage-femme)
- Reconnaissance conjointe anticipée établie devant notaire
- Déclaration de choix de nom si les mères font cette démarche
- Livret de famille pour y inscrire l'enfant, si les mères possèdent déjà un livret.

À SAVOIR

Si vous voulez choisir le nom de famille de votre enfant, vous devez déposer une déclaration conjointe de choix.

QUE SE PASSE-T-IL EN CAS DE DÉCLARATION DE NAISSANCE HORS DÉLAI ?

Si la déclaration de naissance n'est pas faite dans les délais réglementaires, une déclaration judiciaire de naissance est nécessaire.

L'officier d'état civil ne peut pas régulariser la situation lui-même.

RÉGULARISATION DEVANT LE JUGE

Vous devez **faire appel à un avocat** pour obtenir un jugement déclaratif de naissance.

Vous devez vous adresser au tribunal judiciaire.

Le tribunal compétent est celui du **lieu de naissance de l'enfant**.

Si ce lieu est inconnu, le tribunal compétent est celui de votre domicile.

Le procureur de la République, informé par l'officier d'état civil, peut aussi demander le jugement déclaratif de naissance.

Le jugement déclaratif constate la naissance et ordonne la transcription sur les registres de la commune de naissance.

SANCTIONS ENCOURUES

Si vous n'effectuez pas la déclaration de naissance qui vous incombe dans les délais requis, vous risquez une peine d'emprisonnement de 6 mois et une amende de 3 750 €.

Vous engagez aussi votre responsabilité civile à l'égard de l'enfant (dommages et intérêts pour le préjudice causé par la non-déclaration).

LE CHOIX DU NOM ET DU PRÉNOM DE L'ENFANT

Dans les cinq jours qui suivent la naissance, le prénom et le nom de l'enfant doivent être enregistrés à l'état civil. Le prénom est libre mais doit être choisi dans l'intérêt de l'enfant. Dans un couple non marié, le nom de famille indiqué dans la déclaration de naissance de l'enfant sera le nom de la mère, le nom du père ou les deux.

LA DÉLIVRANCE DU LIVRET DE FAMILLE ET SA MISE À JOUR

L'arrivée d'un enfant nécessite une inscription dans le livret de famille. Le titulaire du livret doit s'adresser à la mairie du lieu de naissance de son enfant ou au service central d'état civil si l'enfant est né à l'étranger, muni de l'extrait d'acte de naissance de son enfant.



LE CONGÉ LÉGAL

Tout salarié bénéficie de trois jours de congé lorsqu'une naissance ou une adoption a lieu dans son foyer.

LE CONGÉ PATERNITÉ

Le père salarié (ainsi que, le cas échéant, le conjoint ou concubin salarié de la mère ou la personne salariée liée à elle par un Pacs) peut demander son congé de paternité avant la naissance de l'enfant. La durée du congé est de vingt-cinq jours calendaires depuis le 1er juillet 2021. Dans tous les cas, il devra avertir son employeur par lettre recommandée avec accusé de réception au moins un mois avant la date du début du congé. Si ce délai est respecté, l'employeur ne peut s'opposer au congé.

À noter, en cas de naissance multiple (jumeaux, triplés,...) la durée du congé est fixée à 32 jours calendaires.

LE CONGÉ PARENTAL

Le congé parental est ouvert à tout salarié, père ou mère, ayant au moins un an d'ancienneté dans son entreprise. Le congé peut être partagé par les deux parents. Le salarié doit informer son employeur par lettre recommandée avec accusé de réception au moins un mois avant la fin du congé maternité. Si le père ou la mère veulent prendre un congé parental à un autre moment, l'employeur doit être informé deux mois avant la date du début du congé et ne peut s'y opposer.

Les organismes de prestations à contacter

Dans le mois qui suit la naissance, les parents doivent informer les différents organismes en charge des prestations familiales et sociales :

- la caisse d'Allocations familiales ou la Mutuelle sociale agricole,
- la caisse d'Assurance maladie,
- la complémentaire santé.



BON À SAVOIR

Pour faciliter le suivi médical, les parents ont la possibilité d'inscrire l'enfant sur une seule ou sur leurs deux cartes Vitale.

LE MODE DE GARDE

À la naissance, si cela n'a pas été fait avant, il est recommandé de choisir le mode d'accueil le plus adapté à sa situation et de faire les démarches nécessaires : pré-inscription dans plusieurs crèches, contact avec plusieurs assistants maternels ou recherche de la garde à domicile. Les mairies disposent d'une liste d'assistantes maternelles établie par le Conseil Départemental.

La déclaration de la naissance à l'administration fiscale

Les enfants mineurs sont à la charge de leurs parents. La naissance doit être déclarée dans la première année de l'enfant à l'administration fiscale.

Sources : www.service-public.fr

www.monenfant.fr

CHRONIQUE JURIDIQUE...

application à Chevenon

URBANISME À CHEVENON : LE DROIT DE PRÉEMPTION CE QUE DIT LA LOI

Le propriétaire d'un bien situé dans une zone définie par une collectivité (commune ou établissement public de coopération intercommunale) en vue de la réalisation d'opérations d'aménagement urbain doit, en priorité, proposer la vente du bien à cette collectivité. C'est ce que l'on appelle le droit de préemption. Le propriétaire du bien n'est donc pas libre de vendre son bien à l'acquéreur de son choix.

QUELLES SONT LES ZONES CONCERNÉES ?

Les zones à préempter doivent avoir pour objectif la réalisation d'opérations d'aménagement urbain d'intérêt général.

Il peut s'agir des opérations suivantes :

- Création d'équipements collectifs
- Création de logements sociaux
- Lutte contre l'insalubrité
- Renouvellement urbain (reconstruction de quartiers)

Ces zones sont définies par une délibération de la mairie.

Cette délibération doit être portée à la connaissance des habitants : affiche en mairie pendant 2 mois et dans les journaux locaux.

QUELS SONT LES BIENS CONCERNÉS ?

La mairie peut exercer son droit de préemption sur un bien (maison, immeuble, terrain) appartenant à un particulier ou une personne morale.

La mairie peut décider d'acheter qu'une partie du bien. Dans ce cas, le prix de la vente doit tenir compte de la perte de valeur de la partie du bien non préemptée, car celle-ci risque d'être difficile à revendre. Vous pouvez toutefois exiger de la mairie qu'elle achète l'intégralité du bien.

QUELLE EST LA DÉMARCHE ?

Au moment de la vente, votre notaire doit s'assurer de l'existence d'un éventuel droit de préemption de la mairie. S'il existe effectivement un droit de préemption de la mairie sur votre bien, le notaire doit vous en avertir.

Le notaire devra alors remplir une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) et l'adresser à la mairie.

Une fois que la mairie a reçu la DIA, elle peut décider de ne pas acheter le bien ou accepter la vente à vos conditions ou en renégociant les conditions de vente.

RENONCIATION DE LA MAIRIE

La mairie peut décider de renoncer à l'achat dans un délai de 2 mois à partir de la réception de la DIA. Dans ce cas, la renonciation est définitive. Vous pouvez alors vendre votre bien à l'acheteur de votre choix.

L'absence de réponse durant un délai de 2 mois à partir de la réception de la DIA équivaut à un refus de préempter.

ACCEPTATION

Sans réserve : La mairie peut décider d'acheter le bien à vos conditions. Vous et la mairie signez alors un acte authentique concluant la vente. La mairie a 4 mois à partir de la signature de l'acte pour régler le paiement de la vente. Tant que la mairie n'a pas intégralement réglé le paiement, vous conservez la jouissance du bien (vous pouvez par exemple continuer à percevoir les loyers si vous louez votre bien).

Avec réserves : La mairie peut décider de renégocier le prix de vente.

Dans ce cas, elle a 2 mois à partir de la réception de la DIA pour vous proposer un autre prix par lettre recommandée avec avis de réception. Vous avez alors 2 mois à partir de l'offre de la mairie pour lui notifier soit que vous acceptez le prix proposé par elle, soit que vous maintenez votre 1er prix. En l'absence d'accord sur le prix, vous ou la mairie pouvez faire un recours auprès du tribunal.

Si le tribunal est saisi par la mairie, elle doit bloquer 15% du prix de vente à la Caisse des dépôts et consignations (CDC). Cette somme est bloquée jusqu'au transfert du bien ou jusqu'au moment où la mairie renonce à son droit de préemption.

La CDC vous en informe par lettre recommandée avec avis de réception. Vous et la mairie avez 2 mois à partir de la décision du tribunal pour faire connaître votre réponse.

Si vous ou la mairie ne donnez pas de réponse, cela vaut acceptation du prix et transfert du bien. Un acte authentique concluant la vente doit être réalisé dans un délai de 3 mois.

La mairie a 4 mois à partir de la signature de l'acte pour régler le paiement de la vente.

Tant que la mairie n'a pas intégralement réglé le paiement, vous conservez la jouissance du bien (vous pouvez par exemple continuer à percevoir les loyers si vous louez votre bien).

DANS LE RÉTROVISEUR

Part de vie de Lucien SEPTIER dit Jean 3^{ème} partie : Le retour

J'ai terminé mon service par une remise en état, manière médecine militaire par une dizaine de jours à l'infirmerie. Puis ce fut l'heureuse annonce, le El Mansour (navire) nous attendait à Oran le 23 décembre jour des vingt ans de Claudine avec laquelle j'allais fonder une famille.

Qu'a apporté à la France cette guerre qui peine encore à dire son nom ? Arrivé à l'hiver de ma vie, je n'ai toujours pas compris. Pourtant j'en ai tiré quelque chose qui m'a aidé à traverser les années avec leurs inévitables turbulences de la vie, garder son calme et rester debout. En Algérie je n'ai jamais fermé les yeux, j'ai vu à quoi mène le refus d'entendre les revendications les plus justes, l'aveuglement du puissant qui veut imposer sa loi à contrecourant de l'histoire. L'histoire ne se réécrit pas, ce qui s'est passé avec ce pays n'aurait jamais dû se produire, aujourd'hui nous serions peut-être amis. Là-bas nous avons vécu, mes camarades et moi, des moments difficiles franchis sans trop de dommages grâce à la solidarité, à l'entraide, à la protection de l'autre, au réconfort apporté au copain en détresse, une belle leçon de vie et d'humilité. Qu'étions-nous dans le cache-cache mortel ? félins ou rongeurs ? chats ou souris ? Je pense qu'aucun des deux camps ne le savait. La manière avec laquelle ils avaient contourné l'armée pour rassembler les hommes ayant attaqué le convoi faisait plutôt penser au matou observant sa future victime avant son attaque foudroyante.

Les garçons je les ai quittés en pleurs avec le sentiment de les abandonner à leur sort, de me dérober pour échapper au stress de tous les jours, il y avait vingt-huit mois que j'avais quitté les miens, j'étais fatigué mais vivant, je voulais revenir au pays. Seule la mort me fera oublier tout ce que nous avons vécu ensemble, le froid dans le dos de l'embuscade comme celui de la nuit imprévue sur le terrain, la peur de s'endormir de la sentinelle, la certitude d'avoir vu quelque chose bouger dans le noir, l'espoir de trouver encore quelques gouttes d'eau dans les bidons vides. L'adjudant-chef n'aimait pas ce qu'il appelait mes relations copain-copain avec mes hommes, ce n'était pas bon pour ma fonction disait-il, pourtant j'allais souvent les retrouver, en fin de journée, sous leur tente pendant les rares temps de repos. Belle occasion de se tutoyer, nous parlions famille, projets professionnels, retour à une vie plus humaine, en évitant soigneusement d'évoquer le départ pour l'embuscade dans trois heures ou les dangers possibles de l'opération du lendemain.

Le jour de Noël 1960 j'arrivais en taxi chez mes parents à Dornes, désesparé, surexcité, un peu « foufou », je cherchais tout, ne trouvais rien. Je n'ai jamais compris pourquoi j'étais dans un tel état. Peut-être à la recherche d'un objet oublié dans mon petit coin de tente, quelque part dans les monts des Ksour, à moins que ce ne fut que l'émotion de me retrouver parmi les miens. Fatigué, amaigri je me suis reposé deux ou trois semaines, appréciant les bons petits plats de ma mère, avant de reprendre mon travail à Imphy où j'ai retrouvé mes anciens collègues de travail. Nous avons très peu parlé de la guerre, certains qui ne voulaient pas savoir s'en moquaient éperdument, cela tombait bien je n'avais pas envie de leur décrire ce que j'avais vu sur la piste maudite où les garçons cachés sous les camions tentaient de survivre. Ils ne m'auraient pas cru. Je n'ai pas non plus répondu aux sarcasmes des éternels stratèges, ceux qui répétaient inlassablement : « il fallait que... », « on aurait dû ... », « si j'étais allé en Algérie j'aurais... ». Pourquoi ne pas confier, à ces hommes-là, les rênes du pays puisqu'ils savaient depuis toujours ce qu'il fallait faire pour conserver la juteuse colonie. A leurs yeux, je faisais partie de tous ces jeunes incapables, auxquels la République avait offert à grands frais, des vacances au soleil d'Algérie. Faire semblant de ne pas avoir compris, serrer les poings, partir dans une autre direction était la seule réponse. En définitive, le refus de prononcer le mot guerre a été tenu jusqu'au bout, la guerre n'existait pas, une simple invention de ceux qui n'en voulaient pas, pourtant le maintien de l'ordre a entraîné la mort de trente mille jeunes français.

Veuf depuis février 2017 je vis seul, confortablement entouré d'une famille aux petits soins, trois couples de mes enfants, six petits enfants avec compagnes et compagnons, cinq arrières petits-enfants, tous unis pour un peu de baume sur mes souvenirs et mes vieux jours.



Lucien, Jean SEPTIER est né le 18 juillet 1938 et a passé son enfance à Aurouer, petit village de l'Allier.

Lucien SEPTIER, Jean SEPTIER « P'tit Jean » pour bon nombre de Chevenonnais est décédé le 25 avril 2024

Homme de valeurs, empreint d'une forte détermination, il vouait un véritable attachement aux institutions. A son retour d'Algérie, il a ainsi retrouvé son emploi aux aciéries d'Imphy, il fonda une famille et s'installa à Chevenon avec Claudine, son épouse et leurs trois enfants : Marie-Laure, Florence, Bruno.

M. SEPTIER s'est investi dans la commune au cours lors d'un mandat de 1965 à 1971 et de 1995 à 2003 où il fut, notamment 1er adjoint.

Par ailleurs, féru de nature, ses racines à la terre l'ont conduit à s'adonner à sa passion du jardinage. Ses maraîchages et sa vigne étaient sa fierté.

Très marqué par les conflits qui ont jalonné son enfance et son passage à l'âge adulte, il a souhaité coucher sur le papier ses réflexions, ses récits autobiographiques de ces périodes tourmentées et surtout il a porté sa réflexion sur l'utilité de ces guerres. Comme il se plaisait à le dire ne gardant pas d'esprit revancharde ou partisan mais portant un regard rempli d'humilité sur ces épisodes. Il a ainsi construit deux récits « Il faut que je vous dise... » en 2010 et « AVOIR 20 ANS A CHELLALA-DAHRANIA » en 2023. En hommage à Jean SEPTIER nous livrons ci-dessous une partie de l'épilogue de « Il faut que je vous dise ».

Proposer ces lignes à qui voudra bien les lire constitue pour moi un double défi. D'abord, il s'agit de restituer au plus juste ce que ma mémoire a gardé de cette époque mais aussi de ne pas trop me mettre en désaccord avec ma langue maternelle... Enfant d'une famille trop modeste pour m'offrir de bonnes études j'ai dû, dès l'obtention de mon certificat d'études primaires, le 6 juin 1952, entrer dans la vie active par la petite porte du travail à la ferme. Je n'avais pas 14 ans, j'aimais ce travail de la terre mais je savais néanmoins que les études dont je rêvais s'étaient envolées... première rançon payée aux responsables de la guerre...

Mon histoire avec Imphy a débuté le 6 juin 1956, j'étais bien loin d'imaginer qu'elle durerait quarante ans et deux jours. J'avais 18 ans, déjà 4 années de travail dans les fermes pour un salaire dérisoire et mon petit certificat d'études primaires limitait d'éventuelles ambitions... Au début, ce ne fut pas facile, enfant de la terre elle me manquait, les odeurs, les bruits ; la sirène pour moi c'était insupportable... Il y avait aussi les journées de huit heures, les dimanches libres et nous travaillions seulement un dimanche sur deux, je suis resté...

A compter du 2 septembre 1958, ce fut le service militaire, quinze mois à Nice chez les Chasseurs Alpains et le solde soit treize mois en Algérie dans le sud Oranais avec le 81^{ème} RIMA. De retour fin décembre 1960, j'ai repris mon travail à Imphy début février 1961, en atelier comme avant mon départ. Quelques mois plus tard le chef de service me recevait dans son bureau pour m'annoncer, me faisant miroiter une amélioration de mon salaire et de mes conditions de travail, qu'il avait décidé de m'intégrer au bureau. J'ai troqué le bleu contre la blouse grise et la prise du travail dix minutes après la sirène. Il ne fallait pas mélanger les éventuelles cravates et les chemises bien repassées avec les sabots de bois et les bleus de chauffe. Mon patron avait raison, l'amélioration promise était là : meilleur salaire, plus de poste 5h/13h ou 13h/2h, travail propre. Le chef de service parti à la retraite fut remplacé par son adjoint. Vers les années 1970 je m'étais mis en tête de quitter ce service en débutant une formation de dessin industriel... j'ai abandonné cette formation... et j'ai occupé une succession de postes dans l'entreprise... en 1978, je me suis retrouvé dans une structure de dédouanement pour seconder le responsable... jusqu'au 28 juin 1996 jour de mon départ en pré-retraite...

RÉALISATIONS 2024



Nos agents ont procédé à l'**entretien annuel des arbres et haies** sur les sites du parking de la mairie, de l'école et du square. A ce sujet, l'entreprise CAMPUS a procédé à la réfection de l'escalier du square (950 € TTC).

Après récupération des clés auprès du liquidateur judiciaire, et avant de rechercher un éventuel repreneur pour **le local de l'ancienne boulangerie**, un nettoyage approfondi et l'enlèvement des appareils détériorés ont été réalisés par l'entreprise spécialisée DERICHEBOURG (montant TTC 2455 €).

La salle des fêtes du site du Zébulle Parc a eu droit à son « ménage de printemps » : les agents ont repeint les murs de la salle du Trikini avec un choix d'une couleur plus neutre à la demande des locataires. Ils ont également assuré la réfection de la scène avec la pose d'un nouveau parquet (montant TTC de la matière première 2455 €).

Toujours salle du Trikini, pour répondre aux exigences de sécurité, l'entreprise SVL, de Saint Eloi, est intervenu pour remplacer la porte de secours côté scène (montant TTC de 7 400 €).

2460 €. La société HYDRELEC a également procédé au changement d'une pompe de recyclage (3 384 € TTC).

- **Station de relevage secondaire du stade** : les agents ont finalisé les travaux de protection de la station par la pose d'un portail (ancien portail de l'école) ; un poste de refoulement est prévu sur le budget 2024 pour un montant TTC de 4475 € (entreprise Hydrélec).

- **Station secondaire du pré-vert (poste de relèvement)** : mise en place d'une nouvelle armoire électrique par l'entreprise Hydrélec pour permettre aux pompes actuelles de fonctionner normalement pour un 8160 € TTC.

- **Station secondaire du site du Zébulle Parc** : défectueuse depuis une dizaine d'années, la municipalité a fait changer une pompe par l'entreprise Hydrélec (2470 € TTC).



Sur le budget assainissement, différentes interventions ont eu lieu.

- **Station d'épuration principale** : la passerelle de sécurité, les barrières et les caillebotis galvanisés ont été remplacés par l'entreprise HYDRELEC qui a aussi réparé le clarificateur (dernier bassin) pour un montant TTC de

À l'école, les meubles inox de la boulangerie ont été installés dans le réfectoire. Une table inox a été placée dans la cuisine. Les vacances d'été ont permis l'intervention de l'entreprise RICHARD pour aménager celle-ci avec la pose d'un évier, d'une robinetterie pour un montant TTC de 3000 €.

Un branchement en eau chaude a été réalisé dans la classe des maternelles (montant TTC de 366 €).



Côté église, la porte latérale a été réparée (entreprise CAMPUS - 135 € TTC). Un devis a été établi pour la réparation du muret, rue du Château, qui a cédé en décembre dernier sous le poids des cumuls d'eau. Le montant, élevé, de sa reconstruction, environ 22 000 € TTC, provient du fait qu'il est inclus dans le périmètre de protection du Château, induisant des prescriptions de l'architecte des bâtiments de France. La recherche de subventions est en cours (Région, Camosine).

Depuis le 2 avril dernier, **le nouvel adressage est en vigueur dans la commune**. L'entreprise CAMPUS a procédé aux changements des panneaux indicateurs sur le territoire communal pour un montant TTC de 2470 €.



AMÉNAGEMENT DU JARDIN DU SOUVENIR

CE QUE DIT LA LOI

La loi du 19 décembre 2008, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013, dispose que les communes de plus de 2000 habitants doivent aménager un espace cinéraire dédié. De nombreuses municipalités ont donc opté pour le jardin du souvenir, un espace de dispersion des cendres. Les familles ont le choix de disséminer les cendres dans la nature (hors voie publique et propriété privée) suite à une déclaration à la mairie du lieu de naissance du défunt. Le jardin du souvenir répond à deux objectifs : permettre la dispersion des cendres et conserver le souvenir du défunt.

À CHEVENON

Depuis plusieurs années le jardin du souvenir existe devant l'espace dédié au columbarium dans la partie la plus récente du cimetière.

Celui-ci a été repensé et un espace de dispersion des cendres des défunts a été créé pour permettre aux familles - ayant recueilli les cendres de leur défunt - de disperser celles-ci dignement.

L'entreprise CAMPUS a ainsi installé un puisard circulaire recouvert de galets et terminé l'ouvrage par la pose de bordure. Par ailleurs, une stèle du souvenir a été érigée pour permettre un système de marquage reprenant l'identité des défunts. Ces plaques à la charge des familles devront respecter le cahier des charges de la mairie et seront installées, à la demande des familles, par les agents de la commune. Enfin, cet espace a été strictement délimité pour offrir la possibilité de se recueillir.

Les matériaux et couleurs choisis s'incorpore dans l'agencement d'origine. Coût de la réalisation (4188 €)

A Chevenon, la dispersion des cendres est gratuite ; il convient d'en faire la demande auprès de la mairie qui a obligation de tenir un registre

TARIFS CIMETIÈRE À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2024

CONCESSION DE TOMBES
Concession 50 ans : 500€
Concession 30 ans : 300€

**CONCESSION DE CASES
COLUMBARIUM**
Concession 15 ans : 240 €
Concession 30 ans : 480 €
Concession 50 ans : 800 €

DANS VOTRE VILLAGE !



RÉUNION PUBLIQUE « ÉPICERIE ASSOCIATIVE »

Le 21 février dernier, la municipalité a organisé une réunion d'information sur la démarche des épiceries participatives portées par l'association Bouge Ton CoQ. En présence de Jean-Paul FALLET, conseiller départemental en charge de l'Économie sociale et solidaire, la quarantaine d'habitants présents ont d'abord pris connaissance des résultats de l'enquête d'opportunité menée en 2023.

26 questionnaires (sur 300 distribués) ont été retournés laissant apparaître trois grandes lignes :

- 76% des répondants connaissent des producteurs locaux ;
- 65 % souhaiteraient pouvoir se fournir en produits frais au moins une fois par semaine ;
- 96 % estiment nécessaire de consommer des produits cultivés/fabriqués localement (à moins de 20 kms de la commune).

Malgré cet attrait pour le circuit-court, 100% fréquentent un magasin généraliste au moins une fois dans la semaine, localisés pour 48 % d'entre eux dans un rayon inférieur à 10 kms.

Enfin, il ressort que, malgré l'intérêt marqué pour l'ouverture d'une épicerie participative sur la commune (73%), seuls 47% seraient prêts à s'y investir deux heures ou moins par mois sur un créneau choisi.

En deuxième partie de réunion, le fonctionnement de ces épiceries participatives a été expliqué aux participants qui ont pu échanger avec les expérimentées Mmes JUST et MORAWSKI, à l'origine d'une telle initiative à Urzy.

Les habitants ont accueilli favorablement ce projet mais il ressort que l'obligation d'adhérer à l'association et de donner de son temps, dès que l'on achète des produits à l'épicerie, sont de véritables freins.

À l'issue de la réunion, quand un appel à "candidature" a été lancé, quatre personnes, seulement, se sont manifestées pour se réunir en groupe de travail et mettre en œuvre le projet. L'opportunité de continuer est à bien estimer. Les intervenantes d'Urzy ont parlé d'au moins une dizaine de personnes au début pour rendre le projet viable et éviter l'essoufflement rapide.

RÉUNION PUBLIQUE

L'équipe municipale avait donné rendez-vous, le 15 mai, à la population pour faire le tour des actions menées, en cours ou abouties, et les projets portés. Une trentaine d'administrés s'y sont rendus. Parmi les points évoqués : l'attractivité du village, le cadre de vie, la dynamique culturelle, sportive et festive et enfin, les finances.

La question des commerces locaux a fait l'objet d'une attention particulière. Le local de la boulangerie a été nettoyé et sera mis en location, pour toute sorte de commerce ou activité. A la question de savoir s'il y avait une perspective de retour d'une boulangerie, M. le maire a répondu « pas sous cette forme et sans doute pas dans ce local ». Le bar du Centre a été racheté par la municipalité (voir article « Droit de Prémption ») dans la perspective d'y rouvrir un point bar-restaurant, épicerie et boulangerie. Enfin, un ancien local communal est en cours d'aménagement pour y accueillir un kinésithérapeute début 2025.

Côté travaux, les plafonds et le couloir de l'école ont été remis en état après les dégâts causés par la tempête. La sécurisation de l'église, l'aménagement du jardin du souvenir, la réfection des peintures et du parquet de la salle des Fêtes ont jalonné le premier semestre. Sans compter la refonte de l'adressage effectif depuis le 2 avril, obligation légale pour toutes les communes de moins de 2 000 habitants.



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Notre bibliothèque s'est enrichie de 5 nouveautés achetées grâce à la dotation annuelle de la municipalité pour une somme de 105 euros. D'autres achats seront effectués en octobre 2024 afin d'étoffer le fond de Chevenon.

Notre bibliothèque propose un choix varié d'auteurs : de Guillaume Musso à Bernard Minier, de Françoise Bourdin à Antonin Malroux en passant par Jean-Christophe Grangé, Jacques Mazeau, Franck Thilliez, Marc Levy, Michel Flandin et bien d'autres.

Vous trouverez aussi des livres pour enfants et ados : une partie du stock de BD et albums pour enfants a été renouvelé début juillet grâce à la bibliothèque départementale.

A tout moment vous pouvez venir à la bibliothèque pour choisir ou réserver un livre et faire un brin de causette en compagnie des bénévoles de la bibliothèque.

RAPPEL DES HORAIRES

Petits et Grands nous vous attendons :
les mardis de 16h00 à 18h00
les mercredis de 14h30 à 16h30
les vendredis de 16h00 à 18h00

Quelques heures de disponibles ? N'hésitez pas à rejoindre l'équipe de bénévoles en vous inscrivant par mail sur biblio.chevenon@gmail.com

CONCERT EN BIBLIOTHÈQUE

Vendredi 14 Juin, le Duo Fantasia formé par Claudine et Gilles Martin a enchanté petits et grands avec une interprétation musicale de « C'est moi le plus fort » histoire pour enfants de Mario Ramos.

Un répertoire musical très varié du classique au jazz a accompagné la lecture de l'histoire : Vivaldi, Gounod, Carl Orff, Gilberto, Jean Philippe Rameau, John Williams ainsi que des comptines telles que « Ha ! Ha ! Vous dirais-je maman » « un petit cochon ».

Claudine à la flûte traversière et Gilles au piano ont présenté cette belle histoire du loup qui a besoin d'être rassuré et qui se croyait le plus fort de la forêt.

Le concert était gratuit grâce à la CCLA qui a financé le projet.



HISTOIRE DE LA DÉAMBULATION D'UNE PERFORMEUSE AUTEURE À CHEVENON ou LE « TRAJET D'UNE CHAMBRE A COUCHER de Marseille au Havre »

Sa cartographe lors de la préparation de son périple lui avait dit de s'arrêter à Chevenon car elle pensait que cela serait intéressant. Le Conseil Municipal avait reçu favorablement la demande de Laëtitia pour un accueil dans notre commune. Son arrivée par la RD 200 et la remontée dans le village poussant son lit fut remarquée tant par les riverains que par les automobilistes.

Le square de la mairie fut ainsi le théâtre d'une belle et douce soirée autour de la performeuse ; une quinzaine de personnes sont ainsi venues partager pizzas et autres régales pendant que Laëtitia contait son périple !

« Le lit que je pousse est un lit qui passe les frontières du visible et de l'invisible ; il provoque des rencontres, des discussions...et de là, de cela je construis des récits du quotidien, de l'ordinaire. J'écris les bruits du monde. De ces rencontres, je décris comment on cohabite ensemble de Marseille au Havre. »

Le lendemain matin, Laëtitia, postée dans la rue des écoles, a encore suscité l'étonnement des enfants comme des parents. Maîtresse Céline a autorisé le stationnement de l'équipage dans la cour de l'école pour permettre aux élèves de rassasier leur curiosité : « Tu vas où ? », « Pourquoi fais-tu cela avec ton lit ? », « C'est où Marseille ? » « Et Le Havre ? » « Tu n'as pas de maison ? », « C'est quoi ton travail ? » « On peut regarder tes affaires ? »...



Laëtitia dort toujours dans son lit à roulettes et le lit n'entre jamais dans une chambre à coucher, il trouve sa place dehors, dedans toujours dans un endroit sécurisé. A Chevenon, elle a dormi à l'abri.

Laëtitia est certes seule dans cette déambulation mais elle insiste sur son équipe toujours présente soit à distance soit physiquement sur quelques étapes, tout au long de ce voyage à la rencontre du monde : cartographe, scénographe, plasticienne, compositeur interprète... sans oublier les chargés de production, d'administration, de communication...



DANS VOTRE VILLAGE !

INTERVILLAGES 2024

Samedi 29 juin, ce n'est pas une mais deux équipes chevenonnaises qui ont pris part à la 2ème édition des Intervillages au port de Plagny organisée par les communes de Challuy et Sermoise.

Sous un ciel menaçant, Sermoise remettait son titre en jeu face aux communes de Challuy, Chevenon, Gimouille, Saincaize et Saint Parize le Châtel.

Dès les deux premières épreuves (course en sac et course à l'œuf), Gimouille donnait le ton en les remportant. Puis, les épreuves s'enchaînaient (tout comme les averses !) avec un chamboule tout, où nos représentants ont fait preuve de précision, et le jeu du clou où la maîtrise du marteau était une tout autre histoire !



Nouveauté et point d'orgue de cette manifestation bonne enfant, la régates sur le canal où les radeaux étaient pilotés par de futurs grands skippers en puissance. Nos chevenonnais, malgré une embarcation qui avait l'objet de toutes les attentions, n'ont pas su trouver les bons vents !

Le tir à la corde, devant un public nombreux, consacrait l'équipe de Gimouille à l'issue d'une finale face à Saint Parize le Châtel, indécise jusqu'au bout, sous les encouragements de nombreux supporters.

Le dernier jeu de la poutre, dans une piscine improvisée, a permis de goûter la chaleur de l'eau.

A l'issue de la proclamation des résultats, Gimouille a reçu le trophée de cette 2ème édition sous les ovations du public et des participants, et aussi du plus beau radeau décoré par les enfants de la maternelle de Gimouille.

Nous remercions tous les chevenonnaises et chevenonnaises qui ont porté haut les couleurs de notre commune.

Et rendez-vous en 2025 !



DANS VOTRE VILLAGE !

LA RENTRÉE DES CLASSES A SONNÉ !

Lundi 2 septembre - 7 h 30 ...

Maryline PERRAUDIN s'affaire entre cuisine et garderie, entre rangements des provisions et mise à jour des listes des élèves rationnaires.

Pour mémoire, la municipalité se félicite de pouvoir encore offrir une « cuisine maison » aux écoliers. Maryline, agent communal, gère l'ensemble du cycle restauration de l'établissement des menus jusqu'au service en passant par les commandes (Pomona, Terre Azur, Episaveur, ...pour les produits secs et les produits frais, boulangerie Guyon).

Dans la salle des CP-CE2, maîtresse Céline MARTIN prépare les fichiers de français. Cette année elle accueillera 14 élèves (6 filles et 8 garçons) répartis ainsi :

- 5 en Cours Préparatoire ;
- 7 en Cours Élémentaire 1^{ère} année,
- 2 en Cours Élémentaire 2^{ème} année.

Sandra KHELFF (agent communal/ATSEM) et maîtresse Anouk ROUGEAU échangent sur les derniers ajustements d'accueil des petits.

En maternelle, ce sont 25 élèves qui font leur rentrée :

- 11 en Petite Section (ils auront 3 ans révolus d'ici fin octobre) ;
- 6 en Moyenne Section ;
- 8 en Grande Section.



Info garderie

À titre exceptionnel, sous réserve des effectifs de la garderie et à l'appui d'une demande écrite des responsables legaux, les enfants scolarisés au collège peuvent également bénéficier de ce service.



8 h 30...

Pour tout le monde, la journée commence en douceur par un échange autour des vacances et la journée s'étalera tout autant dans le calme.

Dans la classe des grands, maîtresse Céline posera les principes du **Super Héros** : être **SUPER Sérieux**, être **SUPER Ultra soigné**, être **SUPER Pacifique**, être **SUPER à l'Ecoute**, être **SUPER Rapide**. Chaque moment de classe sera ainsi évalué et un bilan adressé aux parents chaque fin de semaine.

La découverte du « fichier mathématiques » par les CP sera un moment fort et l'occasion d'expliquer l'importance de cette discipline en montrant que le quotidien est jalonné de principes mathématiques. L'après-midi ils découvriront le fichier de français et appréhenderont les pictogrammes pour faciliter leur chemin vers l'autonomie.

Les plus grands travailleront avec la maîtresse à la reprise de la lecture. La fin de l'après-midi sera consacrée à la création des étiquettes des portes manteaux et des étiquettes Super Héros.

Dans la classe des maternelles, après l'accueil des élèves et des parents, maîtresse Anouk et Sandra présenteront l'école et les personnels. Des activités et des jeux se dérouleront dans la salle de motricité. L'emploi du temps évoluera toute la journée selon la disponibilité des enfants et leur autonomie.

34 élèves sont inscrits à la cantine et Maryline a concocté un menu simple et adoré de tous : tartare de melon, gratin de penne au jambon blanc, camembert, compote...

BONNE RENTREE 2024 !



TARIFS MUNICIPAUX

A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2024

5 Sacs papiers déchets verts	3 €
Sacs bio déchets	2,50 €
Photocopies	0,20 €
Benne à déchets verts*	25,00 €
Vidange fosse septique*	100 €

POUBELLE CONTENEUR

Jaune 120 litres	20 €
Jaune 240 litres	40 €
Rose 120 litres	38 €
Rose 240 litres	40 €
Rose 360 litres	80 €
Rose 660 litres (professionnel)	155 €

CANTINE

Repas enfant	2,60 €
Repas adulte	4,75 €

GARDERIE

Matin	1,60 €
Soir	2 €
Matin + Soir	3 €

SALLE DU TRIKINI

Du 1 ^{er} mai au 15 septembre	700 €
Du 16 septembre au 30 avril	800 €

Location journée lundi à jeudi

Du 1 ^{er} mai au 15 septembre	150 €
Du 16 septembre au 30 avril	200 €

Caution

1 200 €

PETITE SALLE

Du 1 ^{er} mai au 15 septembre	250 €
Du 16 septembre au 30 avril	300 €

Location journée lundi à jeudi

Du 1 ^{er} mai au 15 septembre	100 €
Du 16 septembre au 30 avril	150 €

Caution

400 €

*Benne et vidange : service à l'année /en faire la demande au secrétariat de Mairie
Ramassage déchets verts par les agents communaux le mardi matin pendant les horaires d'été d'avril à octobre

RAMASSAGE DÉCHETS VERTS

Le ramassage des déchets verts - par les agents de la commune - est en vigueur jusqu'au MARDI 22 OCTOBRE 2024.

Les modalités sont les suivantes :

- uniquement les déchets de tonte ;
- stockage dans les sacs papier (vente en Mairie) ;
- dépôt à partir du lundi soir sur le trottoir.

REMARQUE : Les tontes de gazon peuvent être néanmoins réutilisées comme paillis pour le sol de votre jardin, comme compostage.



DÉFIBRILLATEUR : UN DISPOSITIF MÉDICAL POUR SAUVER UNE VIE

En France, chaque année 40000 à 50 000 personnes sont victimes d'une mort subite faute d'avoir bénéficié de l'intervention d'une personne qui aurait pu leur sauver la vie en pratiquant les gestes de premier secours et en administrant un choc électrique (défibrillation) le temps que les équipes de secours et d'aide médicale d'urgence interviennent.

La loi du 28 juin 2018 a posé un cadre réglementaire en faveur des actions de développement et d'implantation de défibrillateurs (DAE) sur l'ensemble du territoire.

Défibrillateur Automatisé Externe (D.A.E.)

Un Défibrillateur Automatisé Externe est un dispositif médical qui aide à la réanimation de victimes d'arrêt cardiaque. Accompagné d'un massage cardiaque, le défibrillateur contribue à augmenter significativement les chances de survie.

QUI DOIT S'ÉQUIPER ?

- Les DAE doivent être installés dans les endroits très fréquentés, lieux où les temps d'intervention des secours peuvent être longs, dans des lieux accessibles en permanence en extérieur.
- Les structures d'accueil pour personnes âgées ;
- Les structures d'accueil pour personnes handicapées ;
- Les établissements de soins ;
- Les gares ;
- Les hôtels-restaurants d'altitude ;
- Les refuges de montagne ;
- Les établissements sportifs clos et couverts ainsi que les salles polyvalentes sportives.

Le décret n°2018-1186 du 19 décembre 2018, précise les Etablissements Recevant du Public (ERP) qui ont l'obligation de détenir un DAE (école, mairie, salles des fêtes...). En dehors des ERP ciblés, légalement tenus de s'équiper, toute personne est libre d'installer un DAE et de contribuer à sauver des vies !

OÙ INSTALLER UN D.A.E. ?

Le défibrillateur doit être installé dans un emplacement visible du public et facile d'accès afin de diminuer au maximum le délai de prise en charge de l'arrêt cardiaque : de préférence à l'extérieur, sur un mur de bâtiment facilement identifiable et connu des citoyens, dans un boîtier pour le protéger des intempéries.

QUI PEUT UTILISER UN D.A.E. ?

Toute personne, même non médecin, non personnel médical, est habilitée à utiliser un D.A.E. quel que soit son âge ; ainsi cette personne participe à la chaîne de survie qui va se mettre en place pour sauver la victime d'un arrêt cardiaque.

La chaîne de survie initiée par les témoins de proximité directe est l'alerte (appeler le 15), la ventilation artificielle et/ou le défibrillateur, l'intervention médicale.

COMMENT FONCTIONNE UN DÉFIBRILLATEUR ?

Le défibrillateur comporte une batterie ou une pile spéciale lui assurant son autonomie électrique. Ses électrodes que l'on place sur la victime permettent dans un premier temps à l'appareil d'effectuer une analyse de la situation cardiaque. En fonction du résultat de ce test, le défibrillateur détermine la marche à suivre et l'indique au secouriste par un message vocal, des témoins lumineux et/ou un écran d'affichage. Par exemple, l'appareil peut indiquer de délivrer un choc (dont il

RECENSEMENT CITOYEN

Source : Service-public –site officiel de l'administration française
Vous êtes français et vous allez bientôt avoir 16 ans ?

- vous devez faire procéder à votre recensement citoyen. Cette démarche est obligatoire que vous viviez en France ou à l'étranger ;
 - né français, vous devez le faire à partir de votre 16^{ème} anniversaire dans les 3 mois qui suivent celui-ci ;
 - si vous ne l'avez pas fait dans ce délai, vous pouvez régulariser votre situation jusqu'à l'âge de 25 ans.
- Cette démarche obligatoire se fait en mairie du domicile ou sur internet.

Après avoir fait votre recensement citoyen :

- vous obtenez une attestation de recensement, indispensable pour vous inscrire à un examen ou à un concours administratif en France.
- vous êtes convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC)
- vous êtes inscrit automatiquement sur les liste électorales de votre commune dès votre 18^{ème} anniversaire.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Chaque année, l'INSEE (Institut Nationale de la Statistique et des Etudes Economiques) procède au recensement d'un échantillon de 8% des logements.

Le recensement de la population a pour objectifs le dénombrement des logements et de la population résidant en France ET la connaissance de leurs principales caractéristiques : sexe, âge, activité, professions exercées.

Cette enquête obligatoire est à remplir de préférence par Internet OU sous forme papier pour les habitants dans l'impossibilité de le faire sous forme informatique.

A Chevenon, le recensement aura lieu début d'année 2025 : **un agent recenseur passera dans les foyers pour remettre les documents nécessaires et accompagner au remplissage si besoin.**



calculer automatiquement les caractéristiques électriques) ou de commencer une réanimation cardio-pulmonaire. L'analyse de l'activité cardiaque se poursuit à intervalles réguliers par l'intermédiaire des électrodes afin d'adapter les gestes à effectuer.

Si la défibrillation est effectuée rapidement (dans les toutes premières minutes après le début de la fibrillation), on augmente significativement les chances de survie qui peuvent aller jusqu'à + 38 %. Il n'existe pas de risque pour la victime de faire ce geste car elle serait de toute façon condamnée si on n'exécutait pas les gestes d'urgence !

LE DEFIBRILLATEUR VOUS GUIDE TOUT AU LONG DU PROCESSUS ET DÉTERMINE AUTOMATIQUEMENT LA NÉCESSITÉ DU CHOC ÉLECTRIQUE ET SON INTENSITÉ.

À CHEVENON, 2 défibrillateurs sont implantés sur le territoire de la commune : un à l'école et un à Zébulle Parc.

LA VIE DE NOS ASSOCIATIONS

MOT DU FOYER RURAL DU TENNIS DE TABLE DE CHEVENON

Les membres de l'association Foyer Rural TT CHEVENON se sont réunis en assemblée générale ordinaire à la salle des fêtes place de l'amitié le 2 mai 2024, en présence de M. LOCTIN, maire, et de M. FERRE, adjoint.

La présentation du rapport d'activité par M. CANOT, président démissionnaire, a mis en lumière une très belle saison 2023/2024. L'effectif est passé de 14 à 18 licenciés tout en ayant perdu 2 licenciés (7 vétérans, 5 séniors, 1 cadet, 3 minimes, 1 benjamin et 1 benjamine).

Sur l'activité, le président a souligné la présence de jeunes voire très jeunes joueurs et joueuses. Depuis le mois d'octobre 2023 des entraînements spécifiques ont lieu le lundi de 18h15 à 19h45 pour les accompagner du mieux possible. Depuis cette mise en place, les jeunes progressent et prennent du plaisir à faire des matchs. De plus ils sont toujours présents aux entraînements et à l'écoute des personnes qui les encadrent. Un grand

merci à Christophe et Romaric qui ont pris sur leurs temps pour les entraîner.

Il a été rappelé les résultats encourageants de Louis FRESLON, « cadet » classé 3^{ème} sur 16 lors du challenge jeunes et pour sa 1^{ère} participation au challenge jeunes et de Léo FASSIER « minime » classé 5^{ème} sur 21 dans sa catégorie pour sa 1^{ère} participation lui aussi à cette compétition challenge jeunes.

Après 40 ans passé dans l'associatif, M. CANOT a indiqué qu'il était temps il est temps pour lui de passer la main et de laisser les postes à responsabilités au plus jeunes. Les élections ont investi Gilles MOUSEL, associé à M. CANOT (secrétaire), et M. FOUCAULT (Trésorier).

Le nouveau bureau (de gauche à droite) : M. FOUCAULT, trésorier - M. MOUSEL, président - M. CANOT, secrétaire



Dates à retenir

Déjeuner dansant des plus de 65 ans
Mercredi 18 décembre
Salle de l'Amitié

Marché de Noël
Dimanche 15 décembre
Salle et place de l'Amitié

MOT DE L'ASSOCIATION « LES AMIS DE L'ÉCOLE »

« L'année 2024 a commencé le 24 mars avec la chasse aux œufs de pâques dans le jardin de Chevenon, où Monsieur BINI nous y accueille chaleureusement et nous le remercions. 23 enfants, des TPS au CM2, étaient inscrits. En groupes de niveau, ils avaient pour mission de rapporter un œuf de couleurs donné à leur groupe, répondre à une énigme avant de pouvoir aller en chercher un autre et ainsi de suite. Une fois tous les œufs rapportés à bon port, les enfants devaient construire le puzzle représentant le logo de l'association. Un verre fût partagé entre parents, enfants et membres de la municipalité présents avant de repartir avec leur sujet en chocolat acheté à la boutique Léonidas.

Les 1 et 2 juin, c'était au tour de la brocante spéciale petite enfance. Au total, 28 exposants sur les 2 jours sont venus vendre vêtements et autres articles de puériculture. La météo pluvieuse du week-end a freiné les visiteurs venus chiner quelques affaires.

Une sortie au parc accrobranche les Z'ACCROCHE prévue le 16 Juin a été repoussée à cause des mauvaises conditions météo.

Pour finir ce premier semestre, le 28 Juin a eu lieu la kermesse de fin d'année. Les enfants ont pu présenter devant famille et amis, un spectacle de chant et de danse appris les semaines précédentes avec les maitresses, Mme Anouk ROGEAU et Mme Céline MARTIN, et Mme Sandra KELF, ATSEM à l'école. Nos petits bambins ont pu jouer aux traditionnels jeux de kermesse, avant de profiter d'un concert du groupe COPY CAT où parents, enfants et habitants de la commune venus en nombres ont pu se divertir en partageant un verre et profiter d'un barbecue.

L'association tient à remercier chaleureusement la municipalité pour la mise à disposition des salles et l'aide des agents, ainsi que les commerces nous ayant offert des lots afin de nous permettre d'effectuer au mieux nos tombolas.

Le 13 Décembre aura lieu la fête de Noël avec un spectacle des enfants, distribution des cadeaux par le père Noël et spectacle pour petits et grands offert par l'association Si vous voulez partager cette soirée avec nous, rendez-vous à la salle du Zebull (trikini) !

A bientôt »



MAIS AU FAIT... C'EST QUOI LES AMIS DE L'ÉCOLE ?

SON PRINCIPE ?

Offrir des spectacles (concert, théâtre, magie...) aux enfants lors de la fête de Noël et de la kermesse de fin d'année mais également organiser et financer des sorties extras scolaire (chasse aux œufs de pâques, rassemblement pour le défilé d'halloween,...) et aider la coopérative scolaire en reversant une partie des bénéfices.

POUR QUI ?

Tous les enfants scolarisés à l'école de Chevenon ainsi que les élèves de CM1 ET CM2 scolarisé à Imphy et habitant la commune.

COMMENT ?

En récoltant des fonds lors des manifestations tels que les emplacements de la brocante, les buvettes et repas, et les tombolas organisées lors des diverses manifestations.

Nous avons besoin de bénévoles, donc si vous avez un peu de temps à nous consacrer et partagez un bon moment, n'hésitez pas à nous écrire à : **amisecolechevenon@gmail.com**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOIRE ET ALLIER



ENQUÊTE PUBLIQUE : RECENSEMENT DES ZONES BLANCHES OU GRISES

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) souhaite cartographier, recenser et identifier les zones sur lesquelles la couverture mobile demeure insatisfaisante.

Pour ce faire et si vous rencontrez des problèmes de connexion au réseau téléphonique et internet avec votre téléphone portable, nous vous invitons à nous le faire savoir par :

Mail : mairie.chevenon@wanadoo.fr ou contact@cc-loire-allier.fr

Courrier : mairie de Chevenon – 3 rue des écoles – 58160 CHEVENON

en répondant aux questions suivantes :



A quelle adresse constatez-vous des difficultés de connexion ? Où le problème est-il situé (extérieur/intérieur) ?



Que ne pouvez-vous pas faire ? (appeler ou envoyer des SMS, accéder à internet)



Quels sont les opérateurs concernés ? (Bouygues Télécom, Free, Orange, SFR,...)

ENQUÊTE DE SATISFACTION ZÉBULLEPARC

Afin de répondre au mieux à vos attentes et à vos besoins, la Communauté de Communes Loire et Allier a créé un questionnaire qui porte sur la qualité du site du Zébulleparc et de ses prestations.

Nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir consacrer quelques instants à le renseigner.

Le questionnaire est accessible sur la page facebook de la CCLA :

<https://www.facebook.com/ComcomCCLA>

PROJET DE PASSERELLE SUR L'EUROVÉLO 6



Le 1^{er} juillet dernier, les élus de la CCLA assistaient aux opérations préalables à la réception du projet « Zébulleparc phase 2 - Création d'une liaison douce » en présence de M. LOCTIN, maire de Chevenon et de M. VINCENT, conseiller délégué, du cabinet de maîtrise d'œuvre GOETSCHY + Cabello Architecture et de l'entreprise Les Demeures du Morvan & Les Charpentiers du Morvan.

Engagés fin 2023, les travaux pour la réalisation et la pose de cet ouvrage touchent donc à leur fin.

La collectivité remercie le cabinet GOETSCHY + Cabello Architecture et les entreprises intervenues (Tetra, Les Demeures du Morvan & Les Charpentiers du Morvan, Dufraigne) pour la qualité des prestations réalisées, mais aussi l'Etat, la Région Bourgogne-Franche-Comté et le Département de la Nièvre pour leur soutien financier. Sans oublier le Département de la Nièvre et les Voies Navigables de France pour leur suivi technique.

Cette passerelle est le point de départ d'une liaison cyclable entre l'EuroVélo 6 et la Via Allier que la CCLA, en lien avec la Communauté de Communes Nivernais Bourbonnais, s'est engagée à réaliser.



SYCTOM Saint-Pierre le Moûtier

VENTE DE COMPOSTEUR

Suite à une demande régulière des usagers, le SYCTOM Saint Pierre le Moûtier propose à la vente des composteurs au SYCTOM (9, Rue de maison rouge à Langeron).

Deux modèles sont disponibles :

- 345 litres : 50€
- 620 litres : 80€

Composter chez soi permet de ne pas faire voyager ces biodéchets et récupérer directement son composte pour enrichir son jardin !

N'hésitez pas si vous avez des questions sur le compostage, l'ambassadrice de tri est là pour vous répondre (03.86.37.26.99).





Ce bulletin est édité par la commission communication du conseil municipal de Chevenon. 330 exemplaires.

Conception graphique : Dédicaces Plurielles à Nevers - Directeur de la publication : Emmanuel Loctin

Comité de rédaction : Régine Bernard-Foucault, Fabienne Canot, Jérôme Ferré, Martine Gaucher, Frédérique Palladini, Sandrine Soriaux
Crédits photos : mairie de Chevenon, Jean Marc Canot, Marc Gaucher, Adobe Stock, CCLA, SYCTOM St Pierre le Moûtier, Les Amis de l'école
Mairie de Chevenon, 3 rue des écoles 58 160 Chevenon - Contact : 03 86 68 72 75 - mairie.chevenon@wanadoo.fr